

REFERENTIEL CQP MECANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE

Un référentiel d'activités et de compétences professionnelles :

Il décrit les activités, blocs de compétences (BC). Il est constitué en miroir de la fiche de qualification du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA).

Un référentiel d'évaluation :

Un document unique concernant les règles générales d'accès à la certification, validé par les partenaires sociaux de la branche, est associé à ce référentiel.

En complément, un référentiel d'évaluation décrit les conditions de certification de ce CQP.

Il précise les critères et les modalités d'évaluation par bloc de compétences.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective relevant de l'entretien périodique des véhicules - Utilisation de la documentation technique - Agencement et entretien du poste du travail / de l'outillage - Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise - Etablissement de tout document d'atelier utile 	<p style="text-align: center;"><u>Entretien Périodique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les opérations d'entretien des circuits de lubrification en procédant aux contrôles visuels et/ou instrumentés de l'état des composants et des liquides, en les remplaçant selon les périodicités déterminées par les constructeurs ou selon leur usure, afin d'assurer la pérennité des circuits dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité/environnement. - Réaliser les opérations d'entretien de la liaison au sol en procédant aux contrôles visuels et/ou instrumentés de l'état des composants et des liquides, en les remplaçant selon les périodicités déterminées par les constructeurs ou selon leur usure, afin d'assurer la pérennité du système dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité/environnement. - Réaliser les opérations d'entretien de gestion moteur en procédant aux contrôles visuels et/ou instrumentés de l'état des composants et des liquides, en les remplaçant selon les périodicités déterminées par les constructeurs ou selon leur usure, afin d'assurer la pérennité du système dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité/environnement. 	<p>Suite à un parcours de formation :</p> <p>Mise en situation de réalisation d'un entretien périodique sur un véhicule (vidange, filtres, contrôles, ...)</p>	<p><u>Recueil des informations utiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les informations recueillies et la documentation choisie sont adaptées au véhicule et au système. <p><u>Respect des procédures de remplacement des éléments :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les procédures de remplacement et de réglages des éléments du système suivent les modes opératoires préconisés par les constructeurs. <p><u>Réalisations des opérations d'entretien conformes à la situation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réalisation des opérations d'entretien est adaptée au système et s'opère selon l'ordre préconisé. <p><u>Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les interventions menées répondent à des critères
		<p>Candidats en VAE :</p> <p>Le candidat renseigne le dossier de validation en apportant les preuves de ses compétences et en les mettant en relation avec celles requises par le CQP. Ce dossier constitue un support pour la validation et pour l'entretien devant le jury.</p>	

- Réaliser les opérations d'entretien des éléments électriques, de sécurité et de confort en procédant aux contrôles visuels et/ou instrumentés de l'état des composants et des liquides, en les remplaçant selon les périodicités déterminées par les constructeurs ou selon leur usure, afin d'assurer la pérennité des systèmes dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité/environnement.
- Réaliser les opérations d'entretien sur le système de freinage en procédant aux contrôles visuels et/ou instrumentés de l'état des composants et des liquides, en les remplaçant selon les périodicités déterminées par les constructeurs ou selon leur usure, afin d'assurer la pérennité du système dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité/environnement.
- Réaliser les opérations d'entretien sur les systèmes de transmission en procédant aux contrôles visuels et/ou instrumentés de l'état des composants et des liquides, en les remplaçant selon les périodicités déterminées par les constructeurs ou selon leur usure, afin d'assurer la pérennité des systèmes dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité/environnement.
- Réaliser les opérations d'entretien sur le moteur (hors vidange) en procédant aux contrôles visuels et/ou instrumentés de l'état des composants et des liquides, en les remplaçant selon les périodicités déterminées par les constructeurs ou selon leur usure, afin d'assurer la pérennité du système dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité/environnement.
- Réaliser l'entretien d'un circuit de climatisation en procédant aux contrôles visuels et/ou instrumentés de l'état des composants et des liquides, en les remplaçant selon les périodicités déterminées par les constructeurs ou selon leur usure, afin d'assurer la pérennité du circuit dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité/environnement.
- Prévenir les risques électriques en procédant à leur analyse et en qualifiant le niveau de risque, pour déterminer sa capacité à intervenir sur des équipements,

d'efficacité par une réalisation tenant compte des contraintes de temps et d'organisation.

- Les interventions sont réalisées dans le respect des préconisations des constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité et des normes environnementales en vigueur.

Réalisation des opérations préalables à la restitution du véhicule suivant les critères conditionnant la satisfaction du client :

- La fiche d'intervention est correctement renseignée et signée.
- L'ensemble des opérations préalables à la restitution du véhicule sont réalisées dans le respect des procédures qualités.

	selon la réglementation en vigueur (NFC 18 550 niveau averti).		
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective relevant de l'entretien courant des véhicules - Pose d'accessoires sur véhicules pré-équipés - Utilisation de la documentation technique - Agencement et entretien du poste du travail / de l'outillage - Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise - Etablissement de tout document d'atelier utile 	<p><u>Remplacement de pièces d'usure et réalisation de contrôles / codages associés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler et régler les trains roulants en réalisant les contrôles préliminaires et en interprétant les valeurs des relevés de géométrie, pour assurer la remise en conformité des systèmes dans le respect des préconisations constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement. - Remplacer et réparer les pneumatiques en contrôlant l'état des composants (usure, avarie, dégradation, crevaison), en remplaçant les valves, en équilibrant les roues et en réalisant la mise à pression, afin de les remettre en état, dans le respect des préconisations constructeurs et des manufacturiers, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement. - Remplacer les organes de transmission et de liaison au sol faisant l'objet d'un dysfonctionnement, d'une dégradation ou d'une usure, afin de les remettre en état, dans le respect des préconisations constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement. - Contrôler les éléments des systèmes de freinage en vérifiant l'état des composants selon des valeurs de références et à l'aide d'outils adaptés, afin de valider leur conformité, dans le respect des procédures « constructeurs » et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement. - Remplacer les éléments des systèmes de freinage (classique, ABS/ESP) faisant l'objet d'un dysfonctionnement, d'une dégradation ou d'une usure, afin de les remettre en état, dans le respect des préconisations constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement. 	<p>Suite à un parcours de formation :</p> <p>Mise en situation de remplacement d'un pneu ou d'un élément de liaison au sol (amortisseur, rotule, ...) et de remplacement d'un élément du système de freinage et de réalisation d'un contrôle de géométrie</p> <p>Candidats en VAE :</p> <p>Le candidat renseigne le dossier de validation en apportant les preuves de ses compétences et en les mettant en relation avec celles requises par le CQP. Ce dossier constitue un support pour la validation et pour l'entretien devant le jury.</p>	<p><u>Recueil des informations utiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les informations recueillies et la documentation choisie sont adaptées au véhicule et au système. <p><u>Respect des procédures de remplacement et de réglage des éléments :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les procédures de remplacement et de réglages des éléments du système suivent les modes opératoires préconisés par les constructeurs. <p><u>Mise en œuvre des contrôles associés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les procédures de remplacement et de réglages des éléments font l'objet d'un contrôle visant à vérifier la conformité du système à la suite des interventions menées. <p><u>Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...) & Réalisation du contrôle qualité de l'intervention :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les interventions menées répondent à des critères d'efficacité par une réalisation tenant compte des contraintes de temps et d'organisation. ▪ Les interventions sont réalisées dans le respect des préconisations des constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité et des

Le CQP est délivré par un jury paritaire composé d'un représentant patronal, d'un représentant salarié et d'un formateur n'ayant pas pris part à l'accompagnement ou à la formation du candidat.

« Le jury reçoit tous les candidats dès lors qu'ils ont acquis l'ensemble des blocs de compétences constituant le CQP. »

L'entretien de narration d'activité devant le jury porte sur l'appréciation de la compétence clé du CQP :

- Réaliser l'entretien courant et périodique des véhicules

- **Modalités de délivrance matérielle de la certification :**

Les certificats sont remis en main propre aux certifiés à l'issue du jury. Chaque établissement organise la remise des certificats à sa convenance. Le jury reçoit individuellement les candidats refusés pour motiver sa décision.

- **Prise en compte du handicap** dans les examens :

Les candidats qui présentent une déficience, incapacité, ou désavantage les plaçant dans une situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagement de leurs épreuves (durée, conditions matérielles, assistance, ...). La demande doit en être faite auprès du Service Administration des Examens de l'ANFA via un formulaire de demande d'aménagement d'épreuves

- **Processus de rattrapage :**

Conformément à l'article 4 de l'avenant du 28 avril 2011 à l'Accord National Paritaire du 20 janvier 2004, les candidats peuvent, en cas d'échec à l'obtention du CQP, bénéficier, à leur demande, d'une nouvelle évaluation. Les candidats qui échouent devant le jury,

- Se voient remettre une attestation d'obtention de blocs de compétences.

- Se voient remettre une fiche de réinscription. S'ils souhaitent se réinscrire, les candidats ont 6 mois à partir de la date de jury initiale pour transmettre leur bulletin de réinscription

- Les candidats réinscrits repassent les évaluations auxquelles ils ont échoué ainsi que l'entretien de narration d'activité devant le jury. Ils sont repositionnés par le Service Administration des Examens de l'ANFA.

Cf documents joints en annexe : Règles générales de certification ; Référentiel du CQP